



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Appel à candidature 2023-2024 pour des mobilités de personnels dans le cadre des accréditations académiques Erasmus+

Instructions relatives à l'appel à candidatures pour réaliser des mobilités de personnels dans le cadre des accréditations académiques Erasmus+

**Rectorat de l'académie de Créteil
DAREIC**

**Affaire suivie par : Laure MOREL
Tél : 01 57 02 62 86
Mél : ce.dareic@ac-creteil.fr**

Texte adressé à Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs des services académiques de l'Éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Mesdames et Messieurs les chefs des établissements scolaires publics du second degré

Mesdames et Messieurs les IEN du premier degré

Mesdames et Messieurs les IA-IPR et les IEN du second degré

Mesdames et Messieurs les chefs de division du rectorat

Mesdames et Messieurs les conseillers techniques du recteur.

Annexes :

- 1. Formulaire de candidature
- 2. Guide d'aide à la création d'un OID

Avec le projet académique 2020-2024 "Autonomie et mobilité: une ambition partagée", l'académie de Créteil a placé l'ouverture européenne et internationale au cœur de sa politique.

L'académie a obtenu une accréditation Erasmus+ Enseignement scolaire et une accréditation Erasmus+ Enseignement et la Formation Professionnels. Ces accréditations lui permettent de solliciter chaque année jusqu'en 2027 des financements européens pour l'organisation de mobilités.

L'académie lance un appel à candidature pour des mobilités de personnels à réaliser pendant l'année scolaire 2023-2024. Ces mobilités prendront la forme de stages d'observation dans un des pays membres du programme Erasmus+.

Cet appel à candidature s'adresse à tous les personnels des écoles et établissements scolaires publics, des corps d'inspection, du rectorat et des DSDEN.

S'agissant des établissements scolaires et des écoles, ils s'adressent en priorité aux établissements et aux écoles qui n'ont pas ou pas encore obtenu ou demandé une accréditation Erasmus+.

Cet appel à candidature ne concerne pas les personnels travaillant exclusivement au niveau de l'enseignement supérieur qui peuvent effectuer une mobilité uniquement dans le cadre de la Charte Erasmus de l'enseignement supérieur (ECHE).

Cet appel à candidature ne prévoit pas le financement de mobilités d'élèves, sauf à la marge pour des projets de priorité académique coordonnés avec le soutien de la DAREIC et visant un nombre limité de mobilités d'élèves par établissement.

Un des objectifs de cet appel à candidature est d'accompagner les établissements et écoles de l'académie qui souhaitent s'engager dans le programme Erasmus+, en simplifiant l'organisation de mobilités de personnels. Il est attendu que ces mobilités aient un effet démultiplicateur et facilitent à terme l'organisation de mobilités d'élèves.

Votre attention est attirée sur l'opportunité d'organiser les mobilités sur des périodes qui impacteraient le moins l'organisation des écoles et des établissements ou l'activité des services.

Je remercie les inspecteurs d'académie, directeurs des services académiques de l'Éducation nationale pour la diffusion de cet appel à candidature au sein des DSDEN et auprès des IEN du premier degré.

J'invite les personnels intéressés par cet appel à candidature à assister au webinaire organisé par la DAREIC le mardi 13 décembre 2022 à 13h00 pour accompagner la rédaction de la réponse à cet appel. Voici le lien de connexion: <https://ac-creteil-dafor.webex.com/meet/webinaire.dareic>

Le Recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT